

Le 08/12/2024

La piscine de demain : entre mutation et révolution

Le contexte

Il ne se passe pas une semaine sans que l'actualité des piscines soit évoquée pour des raisons variées mais souvent pour des nouvelles pas très réjouissantes : explosion des coûts des énergies, impacts des coûts d'exploitation sur les finances publiques, difficulté de gestion et pénurie de personnel, enjeu du savoir-nager, chiffres annuels des noyades en hausse, tensions sur la répartition des créneaux, entre les collectivités et gestionnaires, et régulièrement des fermetures pures et simples des piscines vétustes et énergivores.

Ce panorama contraste avec l'ambiance olympique de la natation française et la saga de Léon Marchand aux Jeux de Paris 2024.

Mais trop focaliser les complexes aquatiques et les piscines sur la natation de compétition est très réducteur car ils représentent un marqueur social fort (savoir-nager, îlots de fraîcheur en période estivale), et un marqueur politique majeur, avec l'engagement principal d'un mandat municipal.

La réflexion sur l'avenir des piscines est liée à celle sur l'évolution de notre société qui impacte sa conception et son fonctionnement. Elle s'impose avec acuité par l'augmentation du coût de l'énergie et les contraintes des Collectivités.

La problématique est de savoir comment maintenir un service public accessible à tous dans des conditions financières et économiques raisonnables et supportables pour les Collectivités propriétaires ?

A la suite du rappel de la doctrine historique du plan 1 000 piscines, nous aborderons l'enjeu sociétal des complexes aquatiques pour les Collectivités qui doivent faire face à un modèle économique déséquilibré et une carence en termes d'ingénierie. Des propositions et des perspectives seront ensuite proposées.

Rappel historique de la doctrine des piscines publiques

La doctrine de la piscine publique est née principalement des années 1970 avec le plan 1000 piscines décrété par le Général de Gaulle à la suite des mauvais résultats des nageurs aux Jeux de Mexico en 1968 et de deux noyades dramatiques de groupes de jeunes.

Cette production standardisée des bassins appelés Tournesol, Caneton, Iris, Plein ciel... (environ 600 piscines conçues), avait pour objectif principal de démocratiser la pratique et l'apprentissage de la natation ; la pratique de loisirs et les coûts d'exploitation étaient alors loin des préoccupations à cette époque.

Le paysage des complexes aquatiques a suivi l'évolution des pratiques et des attentes, avec dans les années 2000 notamment, la pratique de loisirs et de bien-être qui a donné lieu à des

signatures architecturales pour marquer l'identité du territoire parfois appelées « Cathédrales nautiques » avec des services ludiques ou de confort pour fidéliser les usagers.

Ces dernières années ont vu sous la contrainte de l'inflation des coûts énergétiques, l'attention portée sur le rapport à la nature avec la limitation des coûts d'exploitation, ce qui a occasionné le déploiement des bassins nordiques et des complexes avec des espaces optimisés.

Les complexes aquatiques : un marqueur de l'évolution de la société française

Pour les Collectivités locales propriétaires à plus de 80% du parc aquatique, leur complexe aquatique est une véritable vitrine pour conforter l'ancrage territorial.

Avec environ plus de 17 millions de baigneurs occasionnels, 3,5 millions de scolaires et 700 000 adhérents dans un club, sa vocation sportive initiale est désormais beaucoup plus large avec l'accueil des scolaires pour l'apprentissage de la natation, et les pratiques de loisirs et de santé publique.

Il constitue le seul équipement transgénérationnel qui s'adresse à tous les âges de la vie du nourrisson, aux enfants, adolescents, adultes, sportifs, scolaires, jusqu'aux seniors y compris les personnes en situation de handicap.

Ses activités sont très diversifiées (aquagym, aisance aquatique, ...) pour répondre à des enjeux multiples (qualité de vie et de services, santé publique, cohésion sociale, savoir-nager, rééducation...)

Avec ce véritable service public du sport, ils contribuent à l'aménagement et la désirabilité d'un territoire, qui peut faire pencher la balance du lieu de résidence lors des mutations professionnelles par exemple.

Son impact et sa zone de chalandise dépassent souvent largement le territoire communal qui va jusqu'au bassin de vie intercommunal, avec parfois un rayonnement plus large pour les compétitions et événements sportifs au niveau départemental et régional.

Un service public sous tension en raison d'un modèle économique déséquilibré

Le modèle économique des piscines publiques pourrait se résumer comme une socialisation des pertes et une privatisation des recettes.

En clair si les charges sont fixées selon les marchés publics et les tarifs en vigueur, les recettes potentielles sont amoindries en raison de la notion même de service public et d'une tarification favorisant l'accessibilité au plus grand nombre.

Ces recettes se composent notamment des entrées payantes du grand public (qui sont en moyenne 2 à 3 fois inférieures au prix de revient unitaire), des éventuels cours d'apprentissage, des activités ludiques proposées, des associations et autorités scolaires (pour les lycéens et collégiens) qui apportent une modeste contribution largement inférieure au coût d'exploitation réel.

Le rapport Cour des Comptes 2018 titrait déjà avant la crise sanitaire de la Covid-19 « Les centres aquatiques un modèle obsolète » à la suite d'une étude auprès d'une centaine de centres aquatiques et de 69 collectivités territoriales.

Sur cet échantillon, le niveau de déficit moyen des piscines contrôlées était de 640 000€ annuels, qui représentait plus de 25% de l'épargne brute des collectivités propriétaires.

La COVID-19 n'a fait qu'amplifier les fragilités du modèle économique qui germaient depuis de nombreuses années, l'explosion des coûts énergétiques a achevé ce modèle (ils ne sont d'ailleurs pas revenus au niveau d'avant crise). Elle a également fait sauter le plafond de verre de la fermeture des piscines longtemps impensable au regard des enjeux de santé publique et social.

Depuis cette période, peu de solutions structurelles sont disponibles pour les collectivités qui doivent faire face à un modèle économique qui n'est plus viable sur le moyen terme.

Une carence préjudiciable de compétences et d'ingénierie spécialisées des collectivités locales

Un complexe aquatique ne peut plus être une « simple annonce » dans un programme aux élections municipales, tout comme les implantations ne peuvent plus être aléatoires compte tenu des enjeux d'accessibilité et d'aménagement du territoire.

Les conséquences économiques et techniques sont telles pour le territoire, sur plusieurs décennies, que l'étude précise des besoins et de la faisabilité est indispensable en amont de tout nouveau projet pour répondre à une forte demande sociétale, multiple et évolutive.

Pour cela, un projet doit être modélisé sur le plan financier et économique par les décideurs locaux, or actuellement ils ne possèdent pas véritablement des outils et repères pour prendre les décisions en connaissance de cause. Ainsi, un référentiel technique national des piscines publiques aurait toute sa pertinence.

En effet, bon nombre de collectivités ne connaissent pas précisément le coût de fonctionnement de leurs piscines, en raison d'une comptabilité administrative « généraliste » au détriment d'un suivi analytique.

Pourtant comme le relève la Cour des Comptes dans son rapport de 2018, « seul ce recensement exhaustif des charges et de produits issus de l'exploitation de la piscine permet de mesurer l'évolution du besoin de financement de l'équipement et de connaître le coût du service rendu à l'utilisateur ».

La carence en termes d'ingénierie et d'indicateurs pertinents, surtout dans les petites Collectivités, est un véritable handicap pour les élus locaux qui sont ainsi clairement en position défavorable pour la négociation et la défense de leurs intérêts, lors d'un appel d'offre pour un projet de conception ou de délégation de service public.

Quelles projections ?

Une vision nationale et transparente de la gestion des piscines publiques

La première priorité serait de créer un référentiel technique national des piscines publiques afin de disposer des repères pour les acteurs institutionnels et économiques, dont les collectivités qui s'engagent dans un projet aquatique.

Certes chaque projet est unique, mais il est possible de proposer une synthèse d'indicateurs de référence sur les coûts unitaires par usager et par m² et ses différents usages, les coûts

moyens pondérés d'investissement et de fonctionnement selon les types de bassin couverts ou extérieurs, les coûts au m² des matériaux et matériels, du chauffage de l'eau et de l'air, les coûts moyens de type de bassin avec ou sans couverture thermique..., qui donneraient une idée de base qui serait actualisée chaque année.

Il n'existe pas ou peu de repères à ce jour pour aider les élus locaux dans leur prise de décision pour des projets qui les engagent sur des dizaines d'années.

« Le catalogue des piscines abordables » évoqué par le Ministre en charge des sports, M. Gil Avérous, lors de son audition devant les députés le 29 octobre dernier, était dans cette lignée pour une ligne modératrice des coûts d'investissement et de fonctionnement. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

Booster véritablement la recherche sur la piscine de demain avec tous les acteurs concernés

Cette impulsion ne peut se faire que par un acteur institutionnel avec une capacité d'engager les acteurs dans cette aventure.

Pour cela, il faut changer de braquet, il faut être disruptif.

Le dispositif d'investissement France 2030 pourrait jouer ce rôle de catalyseur. Avec un montant de 54 Mds € votés en loi de finances 2021 et 2022, et 23 Mds € engagés fin 2023, il aurait la capacité d'impulser fortement la recherche sur la piscine du futur.

Sous forme de comité stratégique réunissant tous les acteurs concernés (Collectivités territoriales, acteurs économiques, Mouvement sportif, Etat), ces travaux de recherche plancheraient sur plusieurs scénarios qui répondraient aux enjeux économiques, écologiques et énergétiques - les 3E - que doivent prendre en compte les Collectivités locales.

Si ce sont les Collectivités locales qui investissent dans les complexes aquatiques, ce sont bien les entreprises qui doivent proposer des innovations et technologies de rupture.

Pour rappel, le secteur sportif est le seul domaine qui absent dans le dispositif France 2030 alors qu'il représente un poids économique de 68 milliards € et 2.6% du PIB.

L'évolution de la réglementation avec la notion de droit souple peut être un véritable gisement d'économies et d'assouplissement de contraintes injustifiées

L'exemple de la vidange réglementaire est illustratif de la lourdeur administrative. Il a fallu plus de 40 ans pour démontrer l'obsolescence de l'arrêté du 7 avril 1981 qui stipulait deux vidanges annuelles réglementaires alors que la France était l'un des seuls pays en Europe à disposer de cette législation. Les autres pays européens ayant une obligation de réaliser une vidange des bassins lorsque la qualité sanitaire des eaux n'était pas conforme aux contrôles des agences de santé. Cette évolution a été rendue possible grâce aux évolutions technologiques permettant une filtration de l'eau bien plus performante.

Ainsi la question d'un toilettage de fond de la réglementation ou le développement de la notion de droit souple (recommandations, bonnes pratiques, normes volontaires) pour faciliter la gestion des complexes aquatiques devient un véritable enjeu.

L'idée n'est pas de mettre en danger la sécurité des baigneurs et la qualité sanitaire des eaux, mais de tendre plutôt vers une obligation de résultat (qui laisse une liberté d'action évolutive sur les moyens pour atteindre l'objectif) plutôt qu'une obligation de moyens qui devient dépassée.

En aparté, le régime de la fiscalité des activités aquatiques mérite également d'être revu pour favoriser leur pratique au titre notamment des enjeux de santé publique et de lutte contre la sédentarité.

La véritable révolution sera la révolution des usages ou ne sera pas : vers un retour à la nature ?

Il est vrai que lorsque l'on parle d'évolution ou de révolution, le premier mot qui revient souvent est la « technologie » ou le « numérique » comme s'il s'agissait de la panacée lorsqu'un secteur se trouve en difficulté ou en panne de croissance.

Concernant le secteur des piscines, qui a fortement évolué depuis une dizaine d'années, les expériences passées portent à croire que la véritable révolution dont a besoin le secteur, serait la révolution des concepts et des usages.

Comme indiqué précédemment, la conception des piscines s'est adaptée à l'évolution des attentes et des pratiques : des piscines Caneton ou Tournesol pour apprendre à nager et performer, des cathédrales nautiques pour le confort des usagers et l'identité des territoires, puis des bassins nordiques pour nager à l'air libre et limiter la respiration des chloramines.

Désormais la maîtrise des coûts de fonctionnement est un leitmotiv pour tous les propriétaires et gestionnaires des piscines. Dans cette lignée, l'idée de revenir à « l'essentiel » avec des bâtiments sobres en termes d'énergie et d'emprise foncière revient en force.

A titre d'exemple, les bassins nordiques chauffés ont connu une forte percée ces dernières années autant pour leur rapport à l'air libre que pour les économies d'exploitation (qui sont de l'ordre de 30% par rapport à une piscine intérieure).

Sur le papier, ce concept semble avoir tous les atouts pour s'imposer, il reste à prendre en compte les usagers. Si le grand public et les clubs ont déjà adopté ce concept, la question demeure pour les scolaires.

Il s'agira notamment de savoir comment l'Education nationale appréhendera ce concept pour faire évoluer sa vision pédagogique et des conditions matérielles (et de confort) d'enseignement pour permettre de mieux déployer l'apprentissage de la natation dans les bassins nordiques notamment lors des températures basses.

Les perspectives

Nous venons de voir que les piscines représentent un enjeu incontournable pour la société française, mais des efforts structurels sont nécessaires pour rendre ce bien commun accessible à tous et plus soutenable financièrement pour les Collectivités propriétaires.

Alors que la situation est sans appel, alarmante dans de nombreux territoires, et connue depuis une dizaine d'années, il existe une forme de léthargie dans l'évolution des piscines publiques qui ne peuvent rester en l'état sous peine de fermetures récurrentes, d'obsolescences ou de déficits insupportables à venir parmi les 4 000 piscines publiques en France.

Les efforts de gestion sont réels, quotidiens ainsi que de nombreuses initiatives selon nous trop dispersées et inhomogènes selon les territoires et les collectivités.

La question est de savoir comment mettre en mouvement l'ensemble des acteurs concernés comme ce fut le cas lors de la COVID-19 pour l'élaboration des protocoles sanitaires pour l'ouverture au public des piscines ?

Comment changer de braquet pour accélérer véritablement la transition économique, écologique, et énergétique (les 3 E) des piscines ?

Comment assimiler et diffuser sur la France métropolitaine et territoires d'outre-mer les mutations technologiques, l'information, et l'avènement de l'intelligence artificielle ?

Pour cela, nous pensons qu'il faut passer d'une culture individuelle, volontariste certes mais teintée d'amateurisme à une véritable dynamique nationale et collective.

Comme dans tout secteur en difficulté, nous pensons qu'il faut véritable rupture du modèle actuel, de ses fonctions, de sa gestion et de sa vision, avec une nouvelle approche disruptive de tous les aspects qui impactent les piscines : simplifier réglementation avec l'instauration d'un droit souple, les usages, les technologies et la dimension marketing.

Cette impulsion doit être nationale à l'initiative du futur Ministre de tutelle pour capitaliser sur les connaissances, les recenser, les coordonner et les partager au plus grand nombre. Des actions de recherches seraient lancées pour avancer plus rapidement sur des points sensibles pour les Collectivités et les acteurs économiques.

Par exemple, les méthodes d'analyses, de gestion, les innovations sociales et technologiques seraient partagées sur un portail d'information, la recherche sur les nouveaux concepts de piscines du futur serait accélérée.

Nous pensons également que tous les acteurs y sont prêts, usagers, Collectivités, gestionnaires, acteurs économiques.

Cyril CLOUP – cyril.cloup@free.fr

Yves ROULEAU - rouleau85@gmail.com

Stéphane CHATENET

Les chiffres clés sur le caractère vieillissant et le modèle contraint des piscines publiques

- Une piscine sur deux a plus de 50 ans d'âge (environ 4 000 piscines en France)
- 2/3 des piscines ont plus de 30 ans
- 47% du parc sont des piscines découvertes ouvertes l'été seulement
- Les coûts fixes d'une piscine représentent environ 75% du budget global (dont 65% RH et 35% fluides), à contrario seulement 25% des coûts de fonctionnement sont variables
- Environ 450 piscines en délégation de service public (10% du parc aquatique environ)
- Les couts de fonctionnement annuels représentent en moyenne 7 à 10% des coûts d'investissement
- La ventilation et chauffage de l'air représentent 60% des coûts énergétiques
- La part de la consommation énergétique dans la consommation globale de la collectivité peut représenter de 10 à 15% d'une commune et jusqu'à 40% d'un groupement de communes (ADEME)
- Un enfant sur deux en CM2 ne saurait pas nager